



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUIN 2023**

<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 JUIN à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.</p>	<p>PRESENTS : M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme DIMIER Brigitte - Mme RAT Christine - M. BIGNET Grégory (arrivé au point n°2) - M. CINTRACT Stéphane - M. GITTON Hugo - M. MICHAUD Mickaël - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.</p>
<p>Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; M. Stéphane CINTRACT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	<p>Pouvoirs : Mme TOUZALIN Stéphanie (donne pouvoir à M. Pascal GALARD) - M. BIASON Christophe (donne pouvoir à M. Stéphane CINTRACT) - M. PASTOUR Patrick (donne pouvoir à M. Jacky SZUNIEWIEZ) - Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. Nicolas REVEILLAULT) - Mme COURTOIS Christelle (donne pouvoir à Mme Ghislaine SIBILEAU) - Mme VACHON Christèle (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BRIMAUD) - M. DESFEUX Gervais (donne pouvoir à Mme Karine HERMOUET)</p> <p>Excusé : Mme CHEVALIER Maryse - M. LE HELLEY Johnny</p>

Le maire commence la séance par une minute de silence au nom de la fille de Monsieur Patrick PASTOUR.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023.

Validé à l'unanimité

1. Choix des entreprises pour la construction de la maison de soins.

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 2 juin pour étudier l'analyse des offres présentée par Mr Albert de la société BINOME pour le marché public MAPA pour la construction de la maison de soins. Pascal GALARD, membre titulaire de la CAO a présenté ce rapport.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les noms des entreprises retenus par la CAO et présentés dans le tableau suivant :

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTREPRISES LES MIEUX DISANTES compris option VRV 3Tubes					
LOT	ESTIMATION LOT DCE HT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	DIFF/ ESTIMATION - HT
			<i>(valeur mars 2015)</i>		
LOT 01 TERRASEMENT FONDATIONS GO	140 000,00 €	Els, COGNARD	134 804,55 €	161 765,46 €	96,29%
LOT 02 ENDUIT PAREMENT	22 440,00 €	ESTIMATION - LOT INFRACTUEUX	22 440,00 €	26 928,00 €	100,00%
LOT 03 CHARPENTES	31 500,00 €	MERLOT	25 075,52 €	30 090,62 €	79,60%
LOT 04 COUVERTURES ETANCHEITE	41 275,00 €	ABAUX	50 865,70 €	61 038,84 €	123,24%
LOT 05 MENUISERIE EXTERIEURS	39 100,00 €	OCH	38 277,00 €	45 932,40 €	97,90%
LOT 06 MENUISERIE INTERIEURS	31 250,00 €	M3C	25 220,00 €	30 284,00 €	80,70%
LOT 07 CLOISON ISOLATION DOUBLAGES FAUX PLAFOND	63 485,00 €	M3C	67 200,00 €	80 640,00 €	105,85%
LOT 08 REVETEMENT SOLS FAIENCES	43 462,00 €	BOUCHET FRERES	31 545,84 €	37 855,01 €	72,58%
LOT 09 PEINTURE	14 775,00 €	BOUCHET FRERES	8 860,16 €	10 632,19 €	59,97%
LOT 10 PLOMBERIE	21 000,00 €	GOURBEAU	20 617,48 €	24 740,98 €	98,18%
LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	47 000,00 €	GUYONNAUD - AUDEBRAND	54 335,75 €	65 202,90 €	115,81%
LOT 12 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES COURANTS FORTS	37 000,00 €	GUYONNAUD - AUDEBRAND	29 435,34 €	35 322,41 €	79,55%
TOTAL	532 287,00 €		508 677,34 €	610 412,81 €	95,56%
	TVA 19,6%		106 457,40 €		
TOTAL TTC			636 615,25 €		95,56%

Adopté à l'unanimité

2. Etude stratégique : lancement de la phase 3 de l'étude de la SEP.

A la séance du 27 juin 2022, le conseil municipal a validé une étude stratégique avec la SEP.

L'étude s'est portée sur les 4 zones à urbaniser et notifiées dans les PLU (2 secteurs sur Saint-Cyr, 2 secteurs sur Beaumont). Elle a permis de réaliser une approche prospective de la capacité de chaque site, de son articulation à l'échelle communale, des conditions possibles de son aménagement et d'apporter une aide à la priorisation.

Elle comportait 2 phases :

- Phase 1 : diagnostic et enjeux du territoire selon 3 axes :
 - o Mobilités, équipements, énergie
 - o Démographie, habitat, services
 - o Grand paysage, identité, usages
- Phase 2 : analyse des enjeux des 4 sites

Ces 2 phases ont été présentées à la commission générale du 30 mai. Il ressort que certains secteurs ne sont plus à étudier et d'autres secteurs sont à l'inverse devenus pertinents.

Sur présentation de l'étude par Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **D'enclencher** la phase 3 (étude de faisabilité) en retenant 3 scénarios.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Secteur A	MONTANT € HT
<i>Scénario 2 :</i> 3 sous-secteurs : le périmètre EST (Rue des marteaux) et le périmètre OUEST (Rue de la butte) + le périmètre central le long de la RD910	4 875.00
Secteur C	
<i>Scénario 1 :</i> Secteur le Clos Bureau	2 025.00
<i>Scénario 2 :</i> Sous-secteur « dent creuse » (entre la rue haute et la rue de la croix bourdon)	2 400.00
<i>Forfait réunions phase 3</i>	2 250.00
TOTAL	11 550.00

- **D'ouvrir** au budget les crédits nécessaires à cette étude,
- **D'autoriser** la signature d'un avenant à la mission de la SEP

Présents : 17
Pouvoirs : 7
Total : 24
Votants : 24
Pour : 20
Contre : 0

Abstention : 4 : Pascal GALARD, Ghislaine SIBILEAU, Hugo GITTON, Christelle COURTOIS

3. Création de poste en raison de 3 avancements de grade.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade,
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade,
- 1 emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade :

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

- en créant les postes suivants :
 - à compter du 1^{er} juillet 2023, un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'agent en charge de l'urbanisme.
 - à compter du 1^{er} juillet 2023, un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 28 heures pour exercer les fonctions d'ATSEM.
 - à compter du 1^{er} décembre 2023, un emploi permanent au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de directrice générale des services.
- en supprimant les postes suivants :
 - à compter du 1^{er} juillet 2023, un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures d'adjoint administratif,
 - à compter du 1^{er} juillet 2023, un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures d'adjoint technique,
 - à compter du 1^{er} décembre 2023, un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures de rédacteur principal 2^{ème},
- en ouvrant les crédits correspondants au budget

Adopté à l'unanimité

4. Convention estivale avec GRAND POITIERS pour le déploiement des vélos à assistance électrique PONY.

La direction « mobilité » de GRAND POITIERS a proposé d'installer des vélos électriques sur notre territoire pour la période estivale soit du 15 juin au 30 septembre 2023. Pour permettre l'installation de ces équipements, il convient de signer une convention avec GRAND POITIERS pour autoriser l'occupation temporaire du domaine public.

Les points de stationnement prévus et validés par la commission environnement du 25 mai sont :

- Gare
- Place du 11 Novembre
- Lac
- La Poste City stade

Ces points serviront de test, en fonction une pérennisation sur l'année pourra être envisagée.

Sur proposition de Jacky SZUNIEWIEZ, adjoint à l'environnement, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire ou son adjoint délégué à signer une convention avec Grand Poitiers pour permettre l'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit dans le cadre du déploiement des vélos à assistance électrique PONY.

Adopté à l'unanimité

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

POUR INFORMATION

12 juin : visite du jury pour le concours des VVF

16 juin : signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine, 15h30 en mairie

17 juin : Inauguration des locaux de la Team 910, 11h

17 juin : Balade découverte à 14h en mairie, animée par le CPIE Seuil du Poitou sur le thème : « Agir en faveur de la biodiversité »

Il est rappelé à tous les habitants que les poubelles ne doivent pas rester sur le domaine public de la commune.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 22h05.
Le prochain conseil municipal sera le 3 juillet 2023.*

Le Maire
Nicolas REVEILLAULT

A large, stylized signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line on the left side.

Le secrétaire
Stéphane CINTRACT

A smaller, more horizontal signature in dark ink, with a few distinct strokes.